

Formation Continue

Centre IFAPME Liège-Huy-Verviers

19/02/2026

Retour d'expériences d'accidents, incidents et situations de crises (recyclage coordinateur sécurité) // #3018

 5 h

Public

La formation s'adresse aux coordinateurs sécurité et santé sur chantier temporaires et mobiles de niveaux A ou B

Prérequis

Etre coordinateur sécurité et santé de niveaux A ou B

Objectifs

Un perfectionnement d'une durée d'au moins 5 heures par an ou de 15 heures sur une période de 3 ans constitue une exigence pour la prolongation du certificat de coordinateur (AR 19/1/2005)

Cette formation est agréée Chèques-Formation sous le numéro 3018 : en voici le lien direct : [fiche agréée chèque-formation](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/7d337289-15b4-4d3c-bc7a-95adfdc54be2) (<https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/7d337289-15b4-4d3c-bc7a-95adfdc54be2>) . Cette fiche se retrouve dans le [Catalogue wallon des formations](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations) (<https://www.leforem.be/catalogue-des-formations>) et vous pouvez aussi utiliser le numéro d'agrément dans la recherche par mot-clé. Le titre de la formation peut varier d'un catalogue à l'autre, sans incidence sur la validité du numéro d'agrément.

On sait comme il est important de considérer les faits accidentels afin d'éviter leur répétition. Encore faut-il être informé de ceux-ci et des mesures de prévention à appliquer, avant d'en tirer parti lors de nos missions.

Comment éviter la répétition de faits accidentels sur nos propres chantiers ? Comment se prémunir des conséquences d'une situation de crise ? Comment l'éviter ou comment la gérer lorsqu'elle se présente ?

Retour sur des cas vécus ou rencontrés afin de mettre en avant les points d'attention et les mesures de prévention à appliquer.

Informations pratiques

› Droit d'inscription

 Cette formation est agréée "chèques formation".

› Certificat - Attestation

Attestation de recyclage

› Aides sectorielles à la formation

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet [Fonds sectoriels de formation](http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation) (<http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation>) .

› Reconnaissance

L'attestation est reconnue dans le cadre des recyclages destinés aux coordinateurs sécurité et santé par le SPF Emploi, travail et concertation sociale

